



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-265

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2026

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2026-03-01-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? SCEA FERME DE L'ORMOIE (28) (1 page)	Page 4
R24-2026-03-04-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? SCEA FERME DE LANCHES (28) (1 page)	Page 6
R24-2026-01-13-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL DE VILLEMORIEZ (36) (1 page)	Page 8
R24-2026-01-05-00044 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL DES CHARDONS (36) (1 page)	Page 10
R24-2026-01-28-00011 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL DU POIRIER VERT (36) (1 page)	Page 12
R24-2026-01-20-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL LOUET (36) (1 page)	Page 14
R24-2026-01-28-00010 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL PLAT (36) (1 page)	Page 16
R24-2026-01-27-00010 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL VARVOU (36) (1 page)	Page 18
R24-2026-01-15-00012 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC DE LA PIERRE FOLLE (36) (1 page)	Page 20
R24-2026-01-21-00017 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC DES BAUDOINS (36) (1 page)	Page 22
R24-2026-01-07-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC DES VIENNIERES (36) (1 page)	Page 24
R24-2026-01-18-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC DU BOIS DE COSSET (36) (1 page)	Page 26
R24-2026-01-11-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC DU GRAND BAUDRUSSAIS (36) (1 page)	Page 28
R24-2026-01-19-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC FERRAND (36) (1 page)	Page 30
R24-2026-01-14-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC MAUDEUX (36) (1 page)	Page 32
R24-2026-01-14-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC ROLINAT (36) (1 page)	Page 34
R24-2026-01-27-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC VALLEE DE LA VAUVRE (36) (1 page)	Page 36
R24-2026-01-25-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Madame Marie-Charlotte LOPEZ (36) (1 page)	Page 38

R24-2026-01-22-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Madame Vanessa ZOT (36) (1 page)	Page 40
R24-2026-01-06-00010 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Alexandre NEVEU (36) (1 page)	Page 42
R24-2026-01-22-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Alexis ANGOT (36) (1 page)	Page 44
R24-2026-01-19-00008 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Franck TRABACH (36) (1 page)	Page 46
R24-2026-01-12-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Frédéric GARRIGUE (36) (1 page)	Page 48
R24-2026-01-16-00014 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Ludovic MAYET (36) (1 page)	Page 50
R24-2026-01-12-00008 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Maxime VOLHUER (36) (1 page)	Page 52
R24-2026-01-21-00016 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Mickaël CHATENDEAU (36) (1 page)	Page 54
R24-2026-01-25-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Quentin RAIMBERT (36) (1 page)	Page 56
R24-2026-01-19-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Samuel DELALE (36) (1 page)	Page 58
R24-2026-01-04-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur Thomas LORY (36) (1 page)	Page 60
R24-2026-01-14-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? SCEA CHATEAUNEUF (36) (1 page)	Page 62
R24-2026-01-06-00011 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? SCEA DE LA PALLUE (36) (1 page)	Page 64
R24-2026-01-14-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? SCEA DE MONTPLAISIR (36) (1 page)	Page 66

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-03-01-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA FERME DE L'ORMOIE (28)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR**

Service de l'économie agricole
Bureau des Territoires Ruraux
Dossier suivi par Jacqueline PASCAUD
@ : ddt-sea-btr@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. : 02.37.20.40.45

Dossier n° : 26.28.072
LOGICS : 024202602135336

Le Directeur Départemental des Territoires
à
SCEA FERME DE L'ORMOIE
1 rue du colombier
Outrouville
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de 58.4300 ha soit une SAUP de 58.4300 ha
située sur les communes de FRESNAY-L'EVEQUE (28310), GUILLEVILLE (28310), YMONVILLE (28150)

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 01/03/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le **délai de quatre mois** prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 01/07/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. **À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.**

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles. A ce titre, conformément paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard le 20/04/2026 (10 jours avant la tenue de la CDOA du 30/04/2026 qui examinera votre dossier), à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet d'Eure-et-Loir
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Economie Agricole

Signé : Gregoire KANIA

Annexe consultable auprès du service émetteur

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-03-04-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA FERME DE LANCHES (28)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR**

Service de l'économie agricole
Bureau des Territoires Ruraux
Dossier suivi par %agent.nom_prenom%
@ : ddt-sea-btr@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. : 02.37.20.40.45

Dossier n° : 26.28.078
LOGICS : 024202602034997

Le Directeur Départemental des Territoires
à
SCEA FERME DE LANCHES
18 HAMEAU DE SEVESTREVILLE
.GERMIGNONVILLE
28150 EOLE-EN-BEAUCE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de 142.9425 ha soit une SAUP de 278.9425 ha
située sur les communes de EOLE-EN-BEAUCE (28150), LOIGNY-LA-BATAILLE (28140),
TILLAY-LE-PENEUX (28140), YMONVILLE (28150)

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 04/03/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le **délai de quatre mois** prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 04/07/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. **À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.**

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles. A ce titre, conformément paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard le 20/04/2026 (10 jours avant la tenue de la CDOA du 30/04/2026 qui examinera votre dossier), à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet d'Eure-et-Loir
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Economie Agricole

Signé : Gregoire KANIA

Annexe consultable auprès du service émetteur

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-13-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL DE VILLEMORIEZ (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636014

Le Directeur départemental à
EARL DE VILLEMORIEZ
612 chemin de Villemoriez
36110 BRION

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **190ha 49a 63ca**
situés sur la commune de **LA CHAMPENOISE**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 13/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **13/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-05-00044

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL DES CHARDONS (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636002/1

ANNULE et REMPLACE

Le Directeur départemental à
Monsieur Justin ROULLET
EARL DES CHARDONS
Les Chardons
36310 BEAULIEU

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **268ha 47a 83ca**
situés sur les communes de **BEAULIEU, ARNAC LA POSTE (87),**
CROMAC (87), MAILHAC SUR BENAIZE (87) et JOUAC (87)

et relatif à la participation de **Monsieur Justin ROULLET**, en qualité de gérant associé exploitant
en substitution de Monsieur Pierre ROULLET qui souhaite faire valoir ses droits à la retraite.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 05/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **05/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-28-00011

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL DU POIRIER VERT (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636039

Le Directeur départemental à
EARL DU POIRIER VERT
Le Poirier Vert
36600 VALENCAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **3ha 70a 20ca**
situés sur la commune de **BAUDRES**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **28/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-20-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL LOUET (36)

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636020

Le Directeur départemental à
Monsieur Victor CLEMENT
EARL LOUET
2 allée du Chêne Vert
36180 PELLEVOISIN

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **214ha 20a 94ca**
situés sur les communes de **PELLEVOISIN, ECUEILLE, LUCAY LE MÂLE,**
FREDILLE, ARGY et HEUGNES
et relatif à la participation de **Monsieur Victor CLEMENT**, en qualité d'associé exploitant
au sein de l'EARL LOUET.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 20/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **20/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-28-00010

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL PLAT (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636038/1

ANNULE et REMPLACE

Le Directeur départemental à
EARL PLAT
Monsieur Jérôme PLAT
Le Pâtureau
36210 POULAINES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **203ha 01a 79ca**
situés sur les communes de **POULAINES, SAINT CHRISTOPHE EN BAZELLE** et **VAL FOUZON**
et relatif à la constitution de l'**EARL PLAT** accompagnée de la participation
de **Monsieur Jérôme PLAT**, en qualité de gérant associé exploitant.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **28/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-27-00010

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL VARVOU (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636037

Le Directeur départemental à
EARL VARVOU
Prung
36290 AZAY LE FERRON

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **2ha 48a 45ca**
situés sur la commune de **AZAY LE FERRON**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 27/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **27/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-15-00012

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DE LA PIERRE FOLLE (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636019

Le Directeur départemental à
GAEC DE LA PIERRE FOLLE
3 rue des Fileuses Saint Jallet
36190 SAINT PLANTAIRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **3ha 58a 58ca**
situés sur la commune de **SAINT PLANTAIRE**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 15/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **15/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-21-00017

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DES BAUDOINS (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636026

Le Directeur départemental à
GAEC DES BAUDOINS
16 rue de Célestine
36400 CHASSIGNOLLES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **56ha 14a 41ca**
situés sur les communes de **LE MAGNY** et **POULIGNY SAINT MARTIN**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 21/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **21/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-07-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DES VIENNIERES (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636005

Le Directeur départemental à
GAEC DES VIENNIERES
Les Viennières
36300 CONCREMIERS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **2ha 60a 15ca**
situés sur la commune de **CONCREMIERS**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 07/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **07/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-18-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DU BOIS DE COSSET (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636021

Le Directeur départemental à
GAEC DU BOIS DE COSSET
10 Bois de Cosset
36400 CHASSIGNOLLES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **10ha 16a 80ca**
situés sur les communes de **CHASSIGNOLLES** et **LE MAGNY**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 18/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **18/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-11-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DU GRAND BAUDRUSSAIS (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636008

Le Directeur départemental à
GAEC DU GRAND BAUDRUSSAIS
Le Grand Baudrussais
36220 LINGE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **14ha 81a 52ca**
situés sur les communes de **MARTIZAY** et **BOSSAY SUR CLAIZE (37)**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 11/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **11/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-19-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC FERRAND (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636025

Le Directeur départemental à
GAEC FERRAND
9 La Viollière
36500 PALLUAU SUR INDRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **8ha 44a 94ca**
situés sur la commune de **VILLEGOUIN**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **19/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-14-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC MAUDEUX (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65
Dossier n° C2636018

Le Directeur départemental à
GAEC MAUDEUX
Monsieur Yoann MAUDEUX
Monsieur François MAUDEUX
L'Aubier
36190 SAINT PLANTAIRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **150ha 20a 62ca**
situés sur les communes de **SAINT PLANTAIRE** et **CUZION**
et relatif à la constitution du **GAEC MAUDEUX** accompagnée de la participation
de **Messieurs Yoann MAUDEUX et François MAUDEUX**, en qualité de gérants associés exploitants.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 14/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **14/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-14-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC ROLINAT (36)

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636015

Le Directeur départemental à
Monsieur Noah ROLINAT
GAEC ROLINAT
23 la Brousse Rouget
36190 SAINT PLANTAIRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **256ha 33a 95ca**
situés sur les communes de **SAINT PLANTAIRE, CUZION et ORSENNES**
et relatif à la participation de **Monsieur Noah ROLINAT**, en qualité de gérant associé exploitant
au sein du GAEC ROLINAT.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 14/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **14/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-27-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC VALLEE DE LA VAUVRE (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636036

Le Directeur départemental à
GAEC VALLEE DE LA VAUVRE
3 La Rillerie
36400 CHASSIGNOLLES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **16ha 43a 40ca**
situés sur la commune de **CHASSIGNOLLES**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 27/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **27/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-25-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter

Madame Marie-Charlotte LOPEZ (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636031

Le Directeur départemental à
Madame Marie-Charlotte LOPEZ
34 Conflans
36370 CHALAIS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **133ha 15a 27ca**
situés sur les communes de **TILLY, COULONGES (86)** et **LUSSAC LES ÉGLISES (87)**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **25/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-22-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Madame Vanessa ZOT (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636030

Le Directeur départemental à
Madame Vanessa ZOT
2 route des Granges
36200 CELON

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **12ha 41a 48ca**
situés sur les communes de **CELON, VIGOUX** et **LUZERET**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 22/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **22/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-06-00010

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Alexandre NEVEU (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636003

Le Directeur départemental à
Monsieur Alexandre NEVEU
8 La Butte
36170 CHAZELET

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **30ha 93a 87ca**
situés sur les communes de **PARNAC** et **SAINT GILLES**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 06/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **06/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-22-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Alexis ANGOT (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636029

Le Directeur départemental à
Monsieur Alexis ANGOT
35 bis La Ligne
36270 BAZAIGES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **7ha 10a 32ca**
situés sur la commune de **BAZAIGES**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 22/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **22/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-19-00008

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Franck TRABACH (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636022

Le Directeur départemental à
Monsieur Franck TRABACH
1 allée de la Rairie
36220 NEONS SUR CREUSE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **37ha 25a 52ca**
situés sur les communes de **NEONS SUR CREUSE** et **ANGLES SUR L'ANGLIN (86)**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **19/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-12-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Frédéric GARRIGUE (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636009

Le Directeur départemental à
Monsieur Frédéric GARRIGUE
2 Les Reineries
36290 PAULNAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **11ha 50a 12ca**
situés sur les communes de **AZAY LE FERRON** et **PAULNAY**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 12/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **12/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-16-00014

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Ludovic MAYET (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636012

Le Directeur départemental à
Monsieur Ludovic MAYET
1 Les Chopins
36800 LUZERET

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **305ha 77a 51ca**
situés sur les communes de **BAZAIGES, LA CHÂTRE LANGLIN, EGUZON CHANTÔME, LE
PÊCHEREAU et VIGOUX.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 16/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **16/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-12-00008

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Maxime VOLHUER (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636010

Le Directeur départemental à
Monsieur Maxime VOLHUER
Le Verdinguet
36800 CHITRAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **8ha 49a 26ca**
situés sur la commune de **MIGNE**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 12/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **12/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-21-00016

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter

Monsieur Mickaël CHATENDEAU (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636027

Le Directeur départemental à
Monsieur Mickaël CHATENDEAU
La Driauderie
36110 LEVROUX

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **0ha 66a 49ca**
situés sur la commune de **LEVROUX**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 21/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **21/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-25-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Quentin RAIMBERT (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636032

Le Directeur départemental à
Monsieur Quentin RAIMBERT
La Touche les Loges de Dressais
36120 ARDENTES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **73ha 19a 55ca**
situés sur la commune de **DIORS**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **25/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-19-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Samuel DELALE (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636023

Le Directeur départemental à
Monsieur Samuel DELALE
La Lande
36700 CHATILLON SUR INDRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **5ha 83a 48ca**
situés sur la commune de **CLION**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **19/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-04-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Thomas LORY (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636001

Le Directeur départemental à
Monsieur Thomas LORY
10 Le Chassin
36230 TRANZAULT

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **19ha 45a 20ca**
situés sur la commune de **TRANZAULT**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 04/01/26

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **04/05/26** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-14-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA CHATEAUNEUF (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636016

Le Directeur départemental à
SCEA CHATEAUNEUF
8 Mortegoutte
36140 LOURDOUEIX SAINT MICHEL

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **19ha 99a 52ca**
situés sur les communes de **LOURDOUEIX SAINT MICHEL** et **FRESSELINES (23)**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 14/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **14/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-06-00011

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA DE LA PALLUE (36)

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536313

Le Directeur départemental à
Monsieur Matthieu RIVIERE
SCEA DE LA PALLUE
7 chemin de la Basse Pallue
36150 LA CHAPELLE SAINT LAURIAN

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **460ha 38a 98ca**
situés sur les communes de **LA CHAPELLE SAINT LAURIAN, LINIEZ, VATAN, GUILLY,
MEUNET SUR VATAN** et **SAINT FLORENTIN**
et relatif à la participation de **Monsieur Matthieu RIVIERE**, en qualité de gérant associé exploitant
au sein de la SCEA DE LA PALLUE.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 06/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **06/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-14-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA DE MONTPLAISIR (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636017

Le Directeur départemental à
SCEA DE MONTPLAISIR
Bel Air
36500 SOUGE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **7ha 34a 80ca**
situés sur la commune de **PAUDY**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 14/01/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **14/05/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON